

Entre-Nous

La lettre d'informations mensuelle de GrandLyon Habitat

GRANDLYON
HABITAT

Septembre 2025

n°262

L'ACTU

Mise en route du chauffage collectif

Le chauffage collectif sera remis en service progressivement à partir du mois d'octobre.

Mais attention, **cela ne signifie pas qu'il démarrera dès le 1^{er} octobre.** Sa mise en route dépendra des prévisions et conditions météo observées à ce moment-là. Le chauffage pourrait se déclencher après plusieurs jours de baisse des températures extérieures. Il pourra donc être nécessaire **d'attendre quelques jours avant de percevoir la chaleur du chauffage dans votre logement.**

Pour maîtriser les consommations et limiter l'impact sur vos charges, GrandLyon Habitat maintiendra les mesures appliquées les années précédentes :

- **19 °C en journée** dans la pièce de vie principale.
- **17 °C la nuit** (température abaissée de 2 °C entre 23 h et 5 h du matin).



Bon à savoir

Pour améliorer votre confort et réduire vos factures, adoptez de petits gestes simples : fermer les volets la nuit, aérer quelques minutes par jour, ne pas couvrir les radiateurs... Retrouvez de nombreux conseils sur : agirpoulatransition.ademe.fr

Thermostat connecté Voltalis : une campagne d'appels auprès des locataires début octobre

Voltalis, entreprise partenaire de GrandLyon Habitat, va prendre contact avec les locataires à partir de début octobre, afin d'organiser l'installation de thermostats connectés dans votre logement. Cette campagne d'appels vise à anticiper l'obligation d'équipement au 1^{er} janvier 2027, issue du « décret Thermostat » de juin 2023.

Cette solution 100 % gratuite est destinée à optimiser votre consommation électrique et vous permet de :

- Réduire votre consommation d'électricité (jusqu'à **15 % d'économies par an, selon l'ADEME**),
- **Programmer et piloter vos radiateurs** à distance depuis un espace personnel dédié,
- Réaliser un geste solidaire, en participant à la sécurité du réseau électrique national.

Si vous souhaitez refuser cette installation gratuite aujourd'hui, les frais d'équipement et de mise en conformité seront à votre charge lors de l'application du décret en 2027.



GRANDLYON
HABITAT

En partenariat avec

Voltalis

La suite de L'Actu en page 2



Réhabilitation de la résidence Tony Garnier à Lyon 8^e

Après 5 ans de travaux, 275 logements de la Cité Tony Garnier ont été rénovés dans le quartier des États-Unis à Lyon 8^e, dans un site classé « Architecture Contemporaine Remarquable ».

Répartis en 12 allées dans 6 bâtiments, ces logements ont bénéficié d'importants travaux visant à améliorer la performance énergétique et le confort de vie tout en respectant la valeur patrimoniale de la résidence.

Les 6 bâtiments sont passés d'une étiquette énergétique F à B après travaux. Les interventions ont concerné l'enveloppe des immeubles (isolation, toitures, menuiseries), les pièces humides ont été intégralement rénovées, les systèmes techniques modernisés (dont raccordement au chauffage urbain) et six ascenseurs rendus accessibles. Les halls d'entrée ont également été requalifiés.

Les locataires ont été relogés provisoirement dans d'autres logements de la résidence pendant les travaux.

Cette opération représente un investissement de 33 millions d'euros, avec des aides de l'État et de la Métropole de Lyon.

Ce chantier a permis 7 578 heures d'insertion pour 15 personnes, ainsi que des actions de sensibilisation aux métiers du bâtiment.

Enfin, 6 peintures murales emblématiques de la Cité Musée Tony Garnier ont été restaurées dans le cadre de cette réhabilitation.



L'enquête annuelle SLS et l'enquête OPS

La loi oblige les bailleurs sociaux à réaliser auprès de leurs locataires, une enquête sur leurs ressources et leur situation familiale :

- **Une fois par an**, une partie des locataires de GrandLyon Habitat doit répondre à **une enquête obligatoire**, « l'Enquête Supplément de Loyer Solidarité » ou SLS.
- **Tous les deux ans**, une **enquête d'Occupation du Parc Social ou OPS est réalisée**, pour transmettre à l'État des renseignements statistiques (composition, ressources, âge des ménages...). Elle s'adresse à tous les locataires qui ne sont pas concernés par l'enquête SLS.

Fin septembre, vous recevrez le formulaire papier de l'enquête qui vous concerne.

Deux possibilités pour répondre à ces enquêtes :

- **Sur votre espace locataire sur www.grandlyonhabitat.fr.** Connectez-vous à votre espace locataire et remplissez le formulaire en ligne, en joignant les pièces justificatives.
- **Par courrier.** Complétez le formulaire papier et renvoyez-le à : GrandLyon Habitat - Enquête SLS ou OPS 2, place de Francfort - CS 13754 69444 Lyon Cedex 03

Vous pouvez aussi le déposer dans votre agence de proximité. **Pensez à joindre les pièces justificatives !**

La réponse à ces deux enquêtes est obligatoire.

Veillez répondre **avant le 5 novembre 2025**. Si vous rencontrez des difficultés pour remplir vos questionnaires, vous pouvez **contacter le 04 48 04 25 27 du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00**.

En cas de non réponse ou de réponse incomplète, une pénalité financière vous sera appliquée dès le mois de janvier 2026.



Réduire ma consommation d'électricité au quotidien

Faire des économies d'énergie, c'est réduire mes factures et participer à la transition énergétique.

Quelques habitudes simples peuvent faire une grande différence dans mon quotidien :

- **J'utilise des multiprises avec interrupteur** pour éteindre d'un seul geste tous les appareils d'un même coin (TV, box, console...). Cela évite les consommations inutiles en veille.
- **Je privilégie les ampoules LED**, bien plus efficaces et durables que les ampoules classiques. Elles consomment jusqu'à 80 % d'électricité en moins.
- **Je règle correctement mon chauffe-eau** : inutile de chauffer l'eau à plus de 55°C. Cela limite les pertes d'énergie et les risques d'entartrage.
- **J'optimise l'usage de mes équipements** : je fais tourner mon lave-linge ou mon lave-vaisselle uniquement quand ils sont pleins, et si possible pendant les heures creuses.
- **Je cuisine malin** : je couvre mes casseroles pendant la cuisson pour éviter les déperditions de chaleur, et je coupe les plaques un peu avant la fin pour profiter de la chaleur résiduelle.
- **Je surveille mon réfrigérateur** : je veille à ce qu'il ne soit pas trop rempli (l'air doit bien circuler) et à maintenir une température idéale de 4°C.
- **Je privilégie les appareils électroménagers économes**, classés A ou mieux selon l'étiquette énergie. À long terme, ils consomment moins et sont plus rentables.

Adopter ces gestes au quotidien, c'est faire un pas concret vers un mode de vie plus durable, tout en allégeant ses dépenses.



Réhabilitation de la résidence Léo Lagrange à Vénissieux

GrandLyon Habitat engage la rénovation complète de la résidence Léo Lagrange, qui compte **401 logements**, dans le cadre du projet urbain Minguettes-Clochettes. Le marché global de performance a été confié au groupement piloté par **Bouygues Bâtiment Sud-Est**, en charge de la conception, des travaux et de l'entretien.

Les objectifs sont :

- **Améliorer la performance énergétique** : isolation, nouveaux radiateurs et fenêtres, pare-vue mobiles sur balcons. Les bâtiments atteindront la **classe B**, avec un engagement de consommation garanti sur 10 ans.
- **Valoriser l'architecture** : rénovation des halls d'entrée et modernisation de l'image des bâtiments pour un cadre de vie plus agréable.
- **Améliorer le confort des logements** : ajout de prises électriques, rénovation des cuisines, salles de bain et WC et des adaptations pour les personnes âgées, etc.
- **Un projet responsable** : matériaux sains (laine de bois...) et des actions en faveur de l'emploi local, incluant 15 000 heures de travail réservées à l'insertion professionnelle.

Le projet a été validé par les habitants cet été. Début des travaux : septembre 2025 pour 3 ans.

Budget global de plus de 30 000 000 €, dont 40% d'apports de GrandLyon Habitat, 32% de subventions (Région Aura-Feder, Métropole de Lyon et l'Agence National de Rénovation Urbaine) et 28% d'emprunts (Éco-Prêt et Action Logement).

Comprendre vos avis d'échéance

“ J’ai des difficultés à comprendre les factures de GrandLyon Habitat. Pourriez-vous m’apporter des explications ? - Mélanie, locataire à Lyon 9^e ”

Entre le 25 et 30 de chaque mois, GrandLyon Habitat vous envoie votre avis d'échéance détaillant le montant de **vos loyer, de vos provisions sur charges et de votre aide au logement si vous y avez droit. Voici comment le lire :**



GRANDLYON HABITAT (OPH)
Le Terra Mundi - 2, place de Francfort
CS 13754 - 69444 Lyon Cedex 03

Avis d'échéance de juillet 2024

Compte locataire :

La ligne directe de GRANDLYON HABITAT : 04 72 74 67 42

Nom du locataire : _____
Adresse : _____

M

N° de contrat : _____

ÉTAT ACTUEL DE VOTRE COMPTE		
Au 17 juin 2024 vous nous deviez		0,00
OPÉRATIONS	DÉBIT	CRÉDIT
Solde au 17 juin 2024	0,00	
FACTURE 01/06/2024-30/06/2024	202,42	
PREL. AUTO DU 11/07/2024		202,42
Votre solde avant cette échéance		0,00 €

Sous réserve de versements tardifs qui n'auraient pu être comptabilisés. EN CAS DE DETTE, CONTACTEZ AU PLUS VITE VOTRE AGENCE.

ÉCHÉANCE du 01/07/2024 au 31/07/2024	
Ref. Local : 0064.01.01.1004	
LOYER LOGEMENT	459,02
PROVISION CHARGES GÉNÉRALES	14,48
PROVISION ENTRETIEN PROPRIÉTÉ	25,81
PROVISION ASCENSEUR	10,55
PROVISION TAXES OM LOGEMENTS	11,13
PROVISION CHAUFFAGE COLLECTIF	90,19
PROVISION GAZ CUISINE	3,75
PROVISION COMPTEUR D'EAU	3,00
APL RHONE	-403,88
RÉDUCTION LOYER DE SOLIDARITÉ	-85,26
Votre consommation eau froide	17,40
Votre consommation eau chaude	30,00
Ref. Local : 5013.03.01.2016	
LOYER STATIONNEMENT TVA	32,99
TVA	6,60
PROVISION TAXES OM GARAGES	0,96
TOTAL DE L'ÉCHÉANCE	216,74

MONTANT PRÉLEVÉ LE 11 AOÛT 2024 : 216,74 €

Compte locataire

Avant de contacter GrandLyon Habitat, je me munis des **références de mon compte locataire** Je les mentionne pour toute question auprès de mon bailleur

Provision sur charges

Elles correspondent à l'**estimation des dépenses** au vu des factures engagées pour ma résidence. **La régularisation a lieu chaque année.**

Aides éventuelles

Les **aides dont je dispose** sont mentionnées ici. Leur montant est soustrait au loyer et aux provisions sur charges.

Comment sont calculées les charges ?

Les charges mensuelles correspondent à des **prévisions de dépenses pour des services concernant votre immeuble et votre logement.** Elles sont **calculées par rapport à l'année précédente** et font l'objet d'une **régularisation annuelle.**

État de mon compte locataire

Dernières opérations de mon compte : règlement, facture... **Si le montant apparaît en rouge, je suis débiteur,** je dois régler cette dette en plus du mois en cours. Je règle cette dette au plus vite afin d'éviter les complications. **Si le montant apparaît en vert, mon crédit est déduit** de mon avis d'échéance en cours.

Total avis d'échéance

Montant du loyer et des charges pour le mois concerné (hors dette)

Au verso

VOTRE CONSOMMATION D'EAU :

Ref. Local : 0064.01.01.1004

Compteur/Fluide	Date début	Date fin	Index début	Index fin	Conso. en m ³	P.U en €	Montant en €
CDEF5929	20/05/2024	20/06/2024	251	257	6	2,90	17,40
CDEC5928	20/05/2024	20/06/2024	105	108	3	10,00	30,00

Détail de la consommation d'eau (le prix au m³)

- Montant dû pour l'eau froide
- Montant dû pour l'eau chaude

Code barre

Je peux utiliser le **code barre Efficash** utilisable pour régler une dette ou régulariser un retard.

Vous réglez en espèces à La Poste.

Présentez-vous au bureau de Poste de votre choix, muni de votre avis d'échéance sans y porter aucune inscription. Le code barre sera flashé. Après paiement, La Poste vous délivrera un récépissé.

